

Danse Adultes – Tous niveaux

Disciplines : Classique, Contemporaine, Hip-Hop, Break,
Modern'Jazz, Flamenco, Country & Ateliers

Date d'inscription :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	M / F (**)
Adresse :		Code Postal :	
Ville :		Email :	
☎ domicile :	travail :	☎ portable :	

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude. **L'absence de ce certificat dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera la suspension de votre enfant.** Les horaires indiqués sont maintenus dans la mesure du possible. Des ajustements peuvent avoir lieu en fonction des taux de remplissage. En ce cas, vous serez informés et vous pourrez décider de maintenir ou non votre inscription.

(*) : Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Disciplines / Tous niveaux	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeur	X
Hip-Hop Débutant/Moyen	Mardi	21h15 – 22h30	1h15	St Exupéry – Studio de danse	Amel	
Classique Avancé sans pointe	Mardi et/ou	20h00 – 21h30	1h30	ASV salle de danse	Marie Z.	
Classique Avancé avec pointes	Mardi et/ou	20h00 – 22h00	2h00			
Atelier Classique Avancé - pointes	Jeudi	19h00 – 20h45	1h45			
Classique Débutant/Moyen Cours groupés	Lundi et/ou	19h00 – 20h15	1h15	ASV salle de danse	Marie Z.	
Classique Moyen sans pointe	Vendredi	19h45 – 21h15	1h30	St Exupéry – Studio de danse	Marie Z.	
Classique Moyen avec pointes	Vendredi	19h45 – 21h45	2h00			
Modern' Jazz Cours & Atelier Improvisation	Mercredi	20h45 – 22h30	1h45	St Exupéry – Salle musculation	Bénédicte	
Contemporaine Débutant/Moyen	Mercredi	19h00 – 20h30	1h30	ASV – Salle de Danse	Marion	
Contemporaine Avancé	Vendredi	19h15 – 20h45	1h30	ASV – Salle de Danse	Marion	
Atelier pour Contemporaine Avancé	Vendredi	20h45 – 22h30	1h45	ASV – Salle de Danse	Marion	
Flamenco Débutant	Samedi	12h30 – 13h30	1h00	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
Flamenco Intermédiaire	Samedi	13h30 – 14h30	1h00	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
Flamenco Avancé	Samedi	14h30 – 16h00	1h30	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
Flamenco Supérieur	Samedi	16h00 – 17h30	1h30	ASV – Salle de Danse	Annabelle	
Country & Line Dance Débutant	Mardi	20h00 – 21h00	1h00	M. Marvingt – H. Boucher	Marie P.	
Country Intermédiaire	Mercredi	20h30 – 21h30	1h00	Marie Marvingt – M. Bastié	Marie P.	

Veillez tourner S.V.P. →

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).

Tarifs – Cotisation annuelle :

Cours seuls - les tarifs des cours seuls s'additionnent	Cours avec atelier	J'ai pris connaissance du règlement de l'école de danse, et je l'accepte.
1h00 : 195 € 1h15 : 235 € 1h30 : 274 € 1h45 : 313 €	2h00 : 364 € 2h45 : 445 € 3h15 : 508 € 3h45 : 567 €	

A REGLER	Règlement :
Adhésion annuelle : 18 €	Espèces <input type="checkbox"/>
Supplément extérieur Villebon : (+18 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle :	Coupon sport/Chèque ANCV <input type="checkbox"/>
TOTAL :	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centimes)

RENSEIGNEMENTS – Dominique DUBARRY LOISON : 06 95 18 35 26

Reprise des cours la semaine du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

- o O o -

Responsabilité : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'ASV n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié au professeur, du début jusqu'à la fin du cours, dans le local où a lieu ce cours.

Nous vous recommandons d'accompagner vos enfants jusqu'au local en question et de les y reprendre en évitant de les laisser sur les parkings.

Attestation de paiement : Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (c'est-à-dire la fiche d'inscription dûment complétée + le règlement + certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse). Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société. Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata :

- 1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat médical à l'appui, concernant un arrêt de longue durée,
- 2/ En cas de déménagement lointain.

Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Attention : 1 seul cours d'essai est proposé pour tout(e) nouvel (le) adhérent(e) ou nouvelle discipline.

Signature Obligatoire